

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 octobre 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Bernard JACQUIER - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Daniel GAGNON - Nicolas ISNARD - Richard MALLIÉ - Pascal MONTECOT - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CSGE 003-2658/17/BM

■ Demande de subvention pour l'informatisation, la réinformatisation et le développement de services numériques innovants de la Médiathèque intercommunale "Les Carmes" située à Pertuis

MET 17/4785/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreuses opérations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Descriptif de l'opération

La Médiathèque Les Carmes va proposer un ensemble de services innovants, inédits en bibliothèque sur le Territoire du Pays d'Aix. L'atelier de fabrication – fablab – va être un espace d'expérimentation, de prototypage qui sera ouvert à tous les publics. Le pôle numérique va orienter ses ateliers vers l'accompagnement des usagers notamment autour de l'e-administration mais également sur d'autres thématiques telles que la cartographie participative, les logiciels libres, la photographie ou la culture numérique. Le portail documentaire proposera dès l'ouverture de la structure au public un ensemble de services numériques (autoformation, écoute en ligne, vidéo en ligne, encyclopédie). L'espace de travail partagé (coworking) a été identifié comme lieu d'expérimentation par plusieurs pôles de la Métropole Aix-Marseille-Provence, notamment RH, transports, dans le cadre du Plan Déplacement des Agents (PDA). De plus, une démarche concernant l'accessibilité du lieu (signalétique interne, fonds documentaire adapté, portail documentaire) a été lancée.

Enfin l'espace Voir & Entendre va être doté d'équipements performants pour l'écoute de la musique : platine vinyl, chaîne stéréo, fauteuil d'écoute.

Signé le 19 Octobre 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 03 novembre 2017

Objectifs poursuivis

La Médiathèque Les Carmes s'inscrit dans le territoire du Val de Durance comprenant un bassin de population d'environ 53 000 habitants. Huit communes composent cet ensemble : Venelles, Jouques, Le Puy-Sainte-Réparate, Saint-Estève-Janson, Meyrargues, Saint-Paul-Lez-Durance, La Roque d'Anthéron et Peyrolles.

Chacune de ces communes possède une bibliothèque ou une médiathèque mais la plupart du temps sous-dimensionnée au regard des critères de l'État (0,07 m² par habitant).

Aujourd'hui ces différentes structures n'ont pas de liens formalisés entre elles. Il n'existe pas non plus de réseau de lecture publique (pas de catalogue commun, pas de carte unique).

Le projet scientifique, éducatif, social et culturel de la médiathèque Les Carmes indique que l'un des objectifs majeurs du projet pertuisien est de « mettre en cohérence le territoire du Val de Durance par le développement d'une offre adaptée en documents et en services ».

la Médiathèque les Carmes, de par sa position géographique centrale, se situe au cœur de ce territoire et permet de faire le lien entre le nord du Territoire du Pays d'Aix et le Luberon.

Enfin, la médiathèque des Carmes et le pôle des bibliothèques du Val de Durance qu'elle animera, s'inscrira dans un large réseau de lecture publique, priorité de la politique culturelle de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Durée de l'opération

Les matériaux devront être livrés fin 2017 pour une ouverture au public fin janvier 2018.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière et à signer tout document y afférents.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 633 393 euros HT.

Le Plan de financement prévisionnel des travaux de cette opération est le suivant :

ORGANISMES SOLLICITES	MONTANTS SOLLICITES	TAUX SOLLICITES
MÉTROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE	253 357,20 €	40 %
ÉTAT - DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES	316 696,50 €	50 %
CONSEIL RÉGIONAL PACA	31 669,65 €	5 %
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHÔNE	31 669,65 €	5 %
TOTAL	633 393 €	100 %

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° 2007_A510 du Conseil communautaire de la CPA du 14 décembre 2007 créant l'Autorisation de Programme n° DI430AP de 8 713 261 euros relative à la construction de la médiathèque intercommunale de Pertuis ;
- La délibération n°2015_A059 du Conseil communautaire de la CPA du 21 mai 2015 approuvant l'augmentation de 500 000 € de l'Autorisation de Programme n° DI430AP relative à la construction de la médiathèque intercommunale de Pertuis ;
- La délibération HN 009-011/16/CM du 17 mars 2016 portant délégations du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 12 octobre 2017.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 03 novembre 2017

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : informatisation et développement de services numériques innovants de la médiathèque Les Carmes située à Pertuis.

Délibère

Article 1 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'État, du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution, pour la réalisation de cette opération.

Article 2 :

La recette correspondante sera constatée au Budget 2017 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en section d'investissement, Code opération 430 - Nature 132- Fonction 317- Autorisation de Programme N°DI430AP .

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Culture et Equipement culturels

Daniel GAGNON